



Droits des usagers
de la santé



Prix de l'édition 2011
du concours

Groupe de travail Conseil de la Vie Sociale

26 novembre 2012



Introduction

- o Comment renforcer les espaces de démocratie sanitaire et l'expression des usagers en établissements et services de santé sociaux et médico-sociaux au sens de la loi Hôpital patients, santé et territoires ?
 - o En Limousin, cette orientation a trouvé une application dans la mise en place, souhaitée par le directeur général de l'agence, d'un conseil de la vie sociale Départemental sur les différents champs du secteur médico-social :
 - o personnes âgées, personnes en situation de handicap (enfants, adolescents et adultes), accueillies en établissements et services.
 - o Qu'est ce qu'un Conseil de la Vie Sociale Départemental ?
 - o C'est un forum d'expression des attentes des usagers et de leurs représentants concernant la reconnaissance de leurs droits et de leurs conditions de prise en charge par les établissements et services médico sociaux.

Le CVSD

- Expérimentation innovante, les CVSD sont installés dans chaque département de la région et animés par les délégations territoriales de l'ARS
- Le conseil de la vie sociale départemental ; composé d'usagers de structures médico sociales : des présidents des CVS ; des représentants des usagers siégeant à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ; de personnes qualifiées désignées ; a vocation à recueillir les attentes et les besoins des usagers sur leurs droits et leurs conditions de prise en charge pour dégager des axes d'amélioration concrètement déclinable sur le territoire

Les CVSD : pourquoi?

- o Pour recueillir les attentes et besoins des usagers sur leurs droits et leurs conditions de prise en charge pour dégager des axes d'amélioration, concrètement déclinables sur le territoire.
- o Pour constituer une véritable force de proposition au service de la démocratie sanitaire dépassant les problématiques propres à chaque établissement : le droit des usagers est-il suffisamment respecté et reconnu ?
- o Pour agir et pouvoir concourir à améliorer la prise en charge des personnes ?

Le CVSD

La mise en place des CVS dans le Limousin

- o Mars 2011 : création des premiers CVS : agenda
 - o Corrèze :
 - o 15 mars 2011: « personnes âgées/EHPAD »
 - o Mars 2012 : « personnes handicapées adultes » et « enfants handicapés »
 - o Creuse :
 - o 17 mars 2011 : « adultes handicapés »
 - o 11 octobre 2011 : « personnes âgées »
 - o 7 novembre 2011 : « enfants handicapés »
 - o Haute-Vienne :
 - o 18 mars 2011 : « enfants handicapés »
 - o 16 novembre 2011 : « adultes handicapés »
 - o 3 février 2012 : « personnes âgées »

Les CVSD : pistes de travail

- o Réunis au rythme de deux fois par an, les CVS définissent des thématiques de travail à partir desquelles des propositions d'amélioration ainsi que des modalités de mise en œuvre et de suivi sont étudiées.
 - o Les premiers CVS ont permis d'échanger sur l'opérationnalité des outils de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :
 - o livret d'accueil,
 - o contrat de séjour,
 - o projet (l'établissement, etc.)
- sur les droits fondamentaux des usagers :
- o réversibilité et effectivité du libre choix,
 - o respect de la vie privée,
 - o parentalité
- comme sur l'ouverture des établissements sur la cité :
- o intégration en milieu scolaire,
 - o activités culturelles sportives, sociales

Les CVSD: pistes de travail

- o Former les Présidents représentants des usagers appelés à siéger dans les instances pour :
 - o leur donner une légitimité,
 - o développer les actions d'animation notamment pour les grands dépendants,
 - o améliorer les moyens de soutien et de communication en direction des familles et des usagers, etc.
- o L'enquête de satisfaction menée auprès des participants aux CVSD a démontré la pertinence de cet outil participatif dans la promotion des droits et de l'expression des usagers. Il trouve sa place dans l'impulsion et la déclinaison locale des actions du Projet régional de santé, en cours d'adoption.

Organisation 2012

"rien pour nous sans nous"

8

Représenter les usagers dans les CVS

o Le but de la formation

- o Comprendre l'objectif de la représentation des usagers (pourquoi représenter les usagers) et cerner les différents aspects de votre mandat (comment le représenter)

o Les Objectifs

- o Repérer les types d'instances où sont représentés les usagers et la place des RU
- o Connaître les grands principes à faire respecter au sein du système médico social
- o Analyser des situations pour définir des positions et des actions à mener
- o Trouver les ressources (humaines et techniques) pour agir

FIN



Merci pour votre attention



"rien pour nous sans nous"